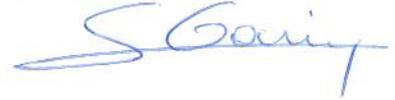


lettre n° 5 - Apportée par Mme Stoeckel
1 lettre d'1 page lors de la permanence
le 10 février

Nicole Stoeckel-Baldinger
Dany Baldinger
Pascal Baldinger
18 rue de Rodern
68590 Thannenkirch



Mairie de Thannenkirch
A l'attention de Madame la Commissaire-Enquêteur
9 rue Saint-Anne
68590 Thannenkirch

Thannenkirch, 2 Février 2020

Madame la Commissaire-Enquêteur,

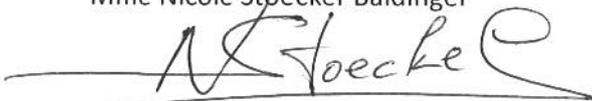
Par la présente lettre, nous sollicitons votre aimable attention. Nous sommes copropriétaires des parcelles 40 et 42 section 8 à Thannenkirch, jusque là constructibles. Lors de la consultation du PLU nous avons pris connaissance avec grand étonnement du déclassement de cette zone en non-constructible dans le seul but de privilégier la vue.

Dans les documents de concertation (Décembre 2017), il était question de remplir les "dents creuses" au sein du village et garder une trame verte autour de ce dernier. La zone en question (parcelles 40 et 42, section 8) est située au milieu du village en contrebas (8 à 10 mètres) de la route départementale CD42. Cette zone est facilement urbanisable et déjà entourée d'habitations, d'où notre incompréhension concernant ce déclassement.

Favoriser la vue serait-elle la seule raison? Peut-elle être valable ou suffisante pour déclasser une zone constructible au sein d'un village et la déplacer en lisière de celui-ci? Quels en sont les intérêts.

Dans l'attente de vous rencontrer le Lundi, 10 février 2020, nous vous prions d'agréer, Madame la Commissaire-Enquêteur, nos sincères salutations.

Mme Nicole Stoeckel-Baldinger



Mr Dany Baldinger



Mr Pascal Baldinger

